

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 avril 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : M. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mmes Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
Nancy St-Pierre, CONSEILLIÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-04-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté et en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-04-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2017

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 7 mars 2017 soit adopté tel que déposé.

03-04-2017

FONDS INCENDIE (VÉHICULE ET MATÉRIEL)

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la création d'un fonds en incendie avec le retour d'un montant de la Régie Kam-Est à même son fonds cumulé.

04-04-2017

FORMATION « SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL »

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'inspecteur municipal, M. Bruno Bossé à assister à une formation de secouriste en milieu de travail de deux jours à Saint-Pascal, soit les 31 mars et 7 avril 2017. Cette formation est défrayée par la CNESST et permettra la délivrance d'une carte de secouriste par la CNESST. Le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement et de repas.

05-04-2017

CONGRÈS DE L'ADMQ 2017

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph accepte de défrayer les coûts pour l'inscription de Mme Nathalie Blais, directrice générale, au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 14 au 16 juin 2017 au Centre des Congrès de Québec (au montant de 519 \$ plus taxes). L'inscription ne comprend pas l'hébergement, le transport et les repas suivants : dîner du mercredi ainsi que les

déjeuners du jeudi et vendredi, le conseil s'engage à les rembourser.

06-04-2017

FORMATION « ÉLECTIONS PAR LE DGE ET L'ADMQ »

ATTENDU les élections générales en novembre 2017 :
EN CONÉSQUNECE Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la formation par le DGE (directeur général des élections) et l'ADMQ (association des directeurs municipaux) de la directrice générale et au besoin l'adjointe (sera secrétaire d'élection pour la première fois) et accepte de défrayer les coûts de transport et de repas si nécessaire.

07-04-2017

DEMANDE DE DONS

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le versement des dons aux organismes suivant :

Domrémy : 45 \$,

La traversée : 50 \$ et

Les jubilés des trois paroisses : 50 \$.

08-04-2017

LES PAIES DES EMPLOYÉS DE L'O.T.J. AVEC DESJARDINS

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale à faire la paie des employés de l'OTJ pendant la saison estivale en même temps que celles des employés de la municipalité et ce sans frais supplémentaires.

09-04-2017

DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE PAVAGE ÉTÉ 2017 DANS LE SYSTÈME D'APPEL D'OFFRES SEAO

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'envoi d'un appel d'offres sur le système SEAO pour le pavage du Rang 5 Est et Ouest sur une distance d'environ un kilomètre. Pour ce qui est du devis la directrice générale vérifiera avec l'inspecteur municipal la distance exacte et le bout de chemin le plus problématique.

10-04-2017
L'O.T.J.

BRANCHEMENT DU SYSTEME TÉLÉPHONIQUE DE

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique de tous les bâtiments de la municipalité est relié incluant l'O.T.J. ;

CONSIDÉRANT QUE le service de garde est à l'O.T.J. en permanence et que le téléphone IP cause des problèmes techniques régulièrement. Sachant que le téléphone est essentiel en cas d'urgence pour la sécurité des enfants :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à faire la demande à deux compagnies desservant l'O.T.J une soumission et d'accorder au plus bas soumissionnaire un contrat pour desservir le téléphone et /ou l'internet selon le besoin des utilisateurs.

11-04-2017

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER
LES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois de mars 2017 ;

Prélèvements directs : \$2 811,77
Remboursement payé à l'intérieur de la paie : 218,70\$
Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$
Salaires et frais Desjardins : P.P. 6 et 7. : 9251,30 \$ +63,31 \$
Liste des comptes à payer au 31 mars 2017 :45 906,59 \$
Les frais ajoutés par résolution à l'intérieur de la réunion : 345 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

12-04-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que la séance est levée à 21h40.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice générale